

Séance du 1^{er} DECEMBRE 2014

Le premier décembre deux mil quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoint au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER, M. Joseph GAUDIN, M. Michel FOUCHER et Mme Sandrine PLANCHARD.

Etait excusée : Mme Sabine GABARD (donne pouvoir à Monsieur Joseph GAUDIN)

Secrétaire de séance : Mme Sophie LEFAUCHEUX

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire tient à rappeler deux règles :

↳ les réunions de Conseil municipal sont des réunions publiques. Par contre lorsque les conseillers municipaux se réunissent en commission, ce qui se dit n'a pas à paraître dans la presse, ou sur internet.

↳ la règle démocratique : quand quelque chose est décidé et qu'on essaye de le mettre en place, il faut que tout le monde tire dans le même sens pour aboutir au succès.

Il demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour deux régularisations de cadastre. **Les conseillers municipaux sont d'accord.**

Approbation du dernier procès-verbal

Les Membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2014.

Préparation des repas par le Collège « Le Grand Champ » de Grez-en-Bouère :

↳ convention de mutualisation relative à la fourniture des repas

Monsieur le Maire informe que la convention a été élaborée par le Conseil Général. Il y a eu plusieurs étapes de négociation. Elle a été approuvée par le conseil d'administration du Collège le 24 novembre 2014 et elle doit être votée par la commission permanente du Conseil Général le 15 décembre prochain.

Monsieur le Maire reprend quelques points de la convention :

- Il s'agit d'une liaison chaude,
- Le nombre de repas à confectionner sera transmis par la commune au collège sur une base hebdomadaire le lundi de la semaine n pour la semaine n+1. Un ajustement du nombre exact de repas à préparer peut-être communiqué au collège au plus tard le jour même à 9h00.
- Le menu sera composé à partir du choix de repas proposé aux élèves du collège.

Il comprendra :

- ↳ un plat principal (viande, poisson ou œuf),
- ↳ une garniture (un ou deux légumes verts et féculents)

↳ un produit laitier

↳ au choix une entrée et/ou un dessert.

Les menus seront communiqués à la commune chaque mois pour information.

Monsieur Michel FOUCHER demande si le choix des fournisseurs reste à l'initiative du Collège. Monsieur le Maire répond positivement. Monsieur Michel FOUCHER trouve dommage que le Collège ne travaille pas avec Monsieur Pierre-Yves HOUDAYER, producteur local de légumes.

- Une personne de la commune sera mise à disposition au Collège 3 heures par jour (8h-11h) pour la préparation des repas.

- Les repas seront transportés dans un véhicule prévu à cet effet.

- Le coût du repas payé au Collège sera de 2.11 € Ce coût est moins élevé que celui actuellement avec RESTECO mais si on rajoute les frais de personnels et l'amortissement du matériel, on arrive à un coût quasi identique mais avec une qualité meilleure.

Monsieur le Maire précise que le mode de fonctionnement sera un peu différent de celui d'avant : contenants réutilisables et four de cuisson. En effet, certains plats comme le poisson perdent de leur qualité s'ils sont cuits trop tôt. Tous les plats fragiles seront cuits sur place.

Monsieur le Maire expose que la convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation relative à la fourniture des repas par le Collège « Le Grand Champ » avec le Conseil Général de la Mayenne.

↳ acquisition de matériels divers

Madame Evelyne PERTHUÉ présente le tableau ci-dessous :

<u>MATERIELS DIVERS (containers isothermes, contenants, plaques...)</u>		HT	TVA	TTC
COMPTOIR DE BRETAGNE		2827,89	565,58	3393,47
E.M.B (Equipements des métiers de la bouche)		2670.88	534.18	3205.06
HENRI JULIEN		2141,44	428,29	2569,73
<u>PROPOSITION DE FOUR</u>				
FCPL Changé	modèle OES 6-10	4498,00	899,60	5397,60
	modèle OES 6-06	4273,00	854,60	5127,60
BENARD Changé	modèle OES 6-06	4160,00	832,00	4992,00
BENARD Changé (four de démonstration)	modèle OES 6-06	3500,00	700,00	4200,00

Elle précise que les devis ont été demandés en collaboration avec Monsieur Denis LEMETAYER du Conseil Général, référent du collège.

En ce qui concerne le four électrique, il s'agit d'un four mixte compact avec convections naturelles et vapeurs. Le four de démonstration n'a qu'un an et est garanti 1 an comme un four neuf, ce n'est pas un four de la marque convotherm auquel le Collège est très attaché mais un four ENODIS mais qui fonctionne de la même façon.

Le total des dépenses s'élève à 6 769.73 €TTC.

Monsieur Joseph GAUDIN expose que certaines collectivités changent de matériels car ceux-ci ne correspondent plus à leurs besoins, et que si une opportunité se présente, pourquoi pas la saisir.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces différentes dépenses.

Madame Evelyne PERTHUÉ informe que les repas du mercredi midi et des vacances scolaires ne pourront pas être assurés par le Collège. Elle précise que notre fournisseur actuel « RESTECO » refuse de nous fournir les repas que pour les mercredis midis et les vacances scolaires.

Elle s'est donc renseignée auprès de « RESTORIA » qui utilise des produits frais et qui fonctionne comme le Collège avec une entrée ou un potage, un plat principal, des légumes et dessert ou fromage pour 3.14 € le repas.

Elle s'est renseignée aussi auprès de la cantine de Gennes avec un prix du repas facturé aux parents à 3.74 € et de la maison de retraite de Bouère qui n'a pas donné de réponse.

Elle tient à préciser que le prix du repas de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires était resté à 3 € et que si Restoria est retenu, celui-ci passerait à 3.55 € comme pour les repas du mercredi midi. Le comité de pilotage a donné un accord de principe.

Elle précise aussi que le pain reste pris à la boulangerie et se pose la question de continuer avec de l'eau minérale ou de l'eau en pichet.

Un débat sur la potabilité de l'eau s'en suit.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition de Restoria et fixe à compter du 1^{er} janvier 2015 le prix du repas de l'ALSH pendant les vacances scolaires à 3.55 €

↳ acquisition d'un véhicule électrique

Monsieur le Maire rappelle qu'un véhicule est nécessaire pour le transport des repas. Il propose l'acquisition d'un véhicule électrique. Celui-ci servirait aussi de véhicule de substitution pour les employés techniques.

Il informe qu'il y a eu 3 demandes de devis. Le choix proposé serait un Partner Peugeot du concessionnaire Peugeot Laval. Il donne le détail du coût ci-dessous :

↳ Proposition :	25.013 € (prix catalogue + de 31 000 €)
↳ Bonus écologique :	- 6.300 €
Total commande	18.713 € TTC
↳ FCTVA :	- 2.990 €
↳ Subvention GAL :	- 7.500 €
↳ Commune	8.223 €

Il précise que le véhicule électrique se recharge sur n'importe quelle prise. Il faut compter 7-8 heures pour une recharge complète avec une autonomie de 100 à 110 km par jour.

L'économie réalisée :

- véhicule roulant au carburant avec une consommation de 7l/100 km : environ 10 € / 100 km
- véhicule électrique : 1 € / 100 km

Monsieur Joseph GAUDIN évoque la réunification des 2 communes : Bouère et Grez-en-Bouère pour une mutualisation du service de la cantine et de l'achat de matériels divers avec Bouère.

Monsieur le Maire répond que le sujet du rapprochement des communes ou « nouvelles communes » sera à débattre dans le futur.

Monsieur Yann OLLIER demande si la location de la batterie est comprise dans le prix. Monsieur le Maire précise que non ; une batterie a une durée de vie de minimum de 8 ans.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le devis de Peugeot Laval, pour l'achat d'un véhicule électrique d'un montant de 18 713 € TTC.

Régularisation de cadastre

↳ Vente par la Commune au profit de M. et Mme Delaunay

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise début janvier concernant une vente de bande de voie communale à Monsieur et Madame DELAUNAY, domiciliés à la Renaissance, à Grez-en-Bouère au prix de 1€le m².

Suite à un courrier reçu de Maître GUÉDON, notaire à Ballée, il faut une nouvelle délibération afin de donner les pouvoirs de signer l'acte au nouveau maire.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'acte de vente chez Maître GUÉDON.

↳ Vente par la Commune au profit de M. Dubois

Monsieur le Maire informe que sur la parcelle B 373, au lieu-dit « les Denuaudières », des bâtiments ont été construits et empiètent sur le domaine public. Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose de vendre cette bande de voie communale à Monsieur DUBOIS au prix de 1€le m².

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'acte de vente chez Maître GUÉDON.

Vente de la maison située 9 Cité des Pelouses

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques mois, le prix de vente de la maison avait été fixé à 60 000 € avec une négociation à 55 000 € et que, jusqu'à ce jour, il ya eu quelques visites mais encore aucune proposition.

Il informe que Maître GUÉDON, notaire à ballée, a reçu une proposition de Monsieur et Madame BELLET, locataires d'un logement communal au 43 rue Bel Ebat, au prix de 45 000 € frais de notaire inclus.

Après déduction des frais de notaire, le montant proposé est de 40 700 € net vendeur.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de s'exprimer sur cette proposition.

Dans le contexte actuel, les conseillers sont favorables pour vendre ce bien au prix proposé.

Monsieur le Maire informe que le service des domaines avait évalué ce bien à 100 000 euros en 2011.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre la maison 9 cité des Pelouses au prix de 40 700€ et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente chez Maître GUÉDON, notaire à Ballée.

Résiliation du site Internet de la commune avec l'AMF 53

Monsieur le Maire rappelle que le site actuel Internet de la commune avec l'AMF 53 souscrit en 2009 n'est plus « au goût du jour » et n'est plus mis à jour.

Il propose de le résilier en attendant le prochain site.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Affaires financières

Présentation par Madame Josiane ROBIN :

↳ Virements de crédits sur les 2 opérations suivantes :

Opération éclairage public n° 140

D 2041582 – autres groupements (SDEGM) + 3 000,00 €

D - 020 – dépenses imprévues - 3 000,00 €

Opération acquisition de matériel n° 76

D 2182 – matériel de transport	+ 9 000,00 €
D 020 – dépenses imprévues	- 1 500,00 €
R 1328 – subvention du GAL	+ 7 500,00 €

Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

↳ Crédits supplémentaires :

Le budget avait été voté en excédent en section d'investissement pour un montant de 96 808,00 €. Il est donc possible d'ouvrir l'opération acquisition d'immeubles sans virements de crédits.

Opération acquisition d'immeubles n°141

D 2138 – acq. crédit mutuel + 9 rue Villebois Mareuil	+ 52 000,00 €
---	---------------

Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Comptes-rendus des commissions

Bâtiments : Yann OLLIER

Il informe :

↳ Logements à Bel Ebat :

- les travaux de drainage sont en cours concernant 2 logements,
- changement de WC et d'une porte de garage

↳ Vestiaires : le carrelage est terminé

↳ Logements au-dessus de l'école LEVROT : les devis sont tous arrivés (environ 36 000 euros de travaux). La commission devra se réunir.

↳ Préau de l'école maternelle : à refaire en urgence

Voirie : Dominique LUCAS

Il informe que la pierre pour les chemins sera livrée cette semaine.

Madame Sophie LEFAUCHEUX informe que lors du dernier conseil d'école, les enseignantes ont demandé à tester l'entrée et la sortie des élèves par le portail rouge auprès de la cantine de manière à avoir une meilleure vision pour la surveillance de la cour. Des aménagements sont alors à apporter notamment pour interdire le stationnement dans la partie la plus étroite de l'impasse des écoles de manière à laisser le passage et protéger les (plus jeunes) piétons.

Elle propose la mise en place de panneaux « sortie de véhicules » + « miroir » au niveau de la rue Villebois Mareuil (en sortant de l'impasse des écoles).

Monsieur Dominique LUCAS fait remarquer que la pose de ces panneaux risquerait d'accélérer la circulation alors qu'actuellement tout le monde sort au pas.

Madame Sophie LEFAUCHEUX demande qu'un éclairage soit mis en place sur le chemin piétonnier menant au Collège. **Le Conseil est d'accord à l'unanimité.**

Monsieur Joseph GAUDIN a reparlé du sens de la circulation de la rue de Taude et de la rue Neuve. Ce sujet sera discuté en commission voirie.

Communication : Sabine GABARD (absente)

Monsieur Jérôme BESNIER informe que le flash info est en préparation, et qu'il sera distribué fin décembre.

Monsieur Michel FOUCHER n'est pas d'accord que des informations paroissiales soient divulguées dans le flash info.

Scolaire : Evelyne PERTHUE

Monsieur Jérôme BESNIER informe que la commission scolaire s'est réunie pour travailler sur l'avancée des TAP. Elle souhaiterait proposer autre chose que l'aide aux devoirs mais qu'il faut trouver des bénévoles.

Il précise que l'école privée réfléchit à une mutualisation du service garderie.

Économique : Jean-Pierre.FOUCHER

Il informe qu'il a échangé avec quelques commerçants (coiffeuse, épicerie, café, restaurant et boulanger) et que trois d'entre eux étaient présents à une réunion pour faire quelques tests sur internet concernant l'accessibilité. Ce site sur internet permet de réaliser un diagnostic de leur établissement, savoir s'il est conforme ou non conforme. S'il est conforme, il faut établir une déclaration sur l'honneur avant fin février 2015 et pour les autres, il faut faire un agenda avant fin septembre 2015.

Fêtes cérémonies et associations : Jean-Pierre FOUCHER

Il informe que le marché de Noël prévu le dimanche 14 décembre dans le centre bourg approche. Il y aura entre 20 et 25 exposants dont quelques commerçants de la Commune et la présence des associations.

Les commerçants vont mettre en place une tombola et il y aura de nombreuses animations pour les enfants ou autres (calèche, maquillage, présence du père Noël, jeux en bois et animation sonore).

Il précise que les commerces seront ouverts ce jour là.

Développement durable : Josiane ROBIN

Elle donne lecture du compte-rendu de la commission du 26 novembre dernier (remis à chaque conseiller municipaux) :

Elle a présenté les résultats du bilan énergétique de 2013. Les dépenses liées aux bâtiments se sont élevées à 36 441,42 €+ l'éclairage public 3 977,00 €soit un total de 40 418,42 €

Salle des sports (électricité 3 374,54 €- chauffage gaz 5 507,00 €)

Il est proposé :

↳ Pour les vestiaires :

- l'installation d'un cache sur les thermostats en bloquant la température
- de responsabiliser les encadrants

↳ Pour la salle :

- l'installation d'un programmateur pour le chauffage
- une formation et information aux utilisateurs de la lumière
- d'ajouter un article au règlement de cette salle prenant en compte l'utilisation du chauffage et de la lumière.

Monsieur Joseph Gaudin propose, aux associations sportives qui n'éteignent pas la lumière, l'information suivante :

1° avertissement

2° sanction financière pour les associations locales

et interdiction accès pour les autres

Terrain des sports (électricité 728,13 €)

Pôle enfance (électricité 9 165,70 €)

Il est proposé de demander à la personne qui est employée à la cantine de relever le compteur le premier jour de chaque mois. (plancher chauffant dans la salle de restauration et dans la salle de l'ALSH).

Ecole primaire – rue Villebois Mareuil (électricité 4 099,75 €)

Ecole primaire – rue des écoles (électricité 740,94 €- chauffage gaz 2 801,00 €)

Ecole maternelle (électricité – 121,14 € - chauffage gaz 2 749,00 €)

Mairie (électricité 1 047,45 €- chauffage fioul 3 026,00 €)

Proposition déjà présentée lors de la dernière réunion de Conseil Municipal par M. Pousset :

- installation d'un programmateur pour le chauffage
- isolation des conduites de distribution dans la chaufferie

Atelier municipal (électricité 738,18 €)

Il est proposé de demander aux employés techniques d'effectuer un relevé du compteur le premier jour de chaque mois.

Salle polyvalente (électricité 1 982,61 €)

Un bilan sera effectué dans 1 an (compteur relevé à chaque location et paiement suivant la consommation).

Réflexion sur les autres pistes d'économie d'énergie

- chaudière à bois
- véhicule électrique Partner

Pistes de travail sur le développement durable dans la Commune

- défi familles à énergie positive (4-5 familles)

Josiane Robin s'est renseignée auprès de Franck Lebossé du Gal Sud Mayenne. Il faudrait trouver au moins 4 familles pour début décembre.

- Joseph Gaudin propose l'installation de chauffe-eau solaire sur les logements locatifs
- Dominique Lucas propose une isolation extérieure des logements locatifs (menuiseries)
- bilan énergétique des logements locatifs à Bel Ebat

Questions diverses

Tableau des emplois du personnel communal

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois, suite à des modifications de temps de travail ou de grade.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadre ou Emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu par	Dont temps non complet
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	Marie-Ange PELLOIN Céline GAROT	17h50 / semaine 32h / semaine
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	1	Catherine MARIN	34h / semaine
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	Christian CASTEL	
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	Michel GRIGNARD	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	3	Florence BOULAY Valérie LANDAIS Pascal JAHIER	14h10 / semaine 27h / semaine
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	1	Rozenn SANTANA	
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	Florence BOULAY	10h15 / semaine

Le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

CCAS

Monsieur le Maire informe que la distribution des colis de Noël pour nos seniors de plus de 80 ans se fera le samedi 20 décembre à partir de 9h00. Il s'agit de 40 colis (10 couples et 30 personnes seules).

La date retenue pour les confectionner est le jeudi 18 décembre à partir de 18h00 au restaurant scolaire.

Des équipes de 2 se sont formées pour la distribution :

- Evelyne PERTHUÉ et Jérôme BESNIER
- Joseph GAUDIN et Michel FOUCHER
- Josiane ROBIN et Sandrine PLANCHARD
- Sophie LEFAUCHEUX et Céline BELLANGER
- Dominique LUCAS et Willy PIPELIER
- Eliane PANNIER et Marie-Louise BUTTIER
- Jean-Pierre FOUCHER et Yann OLLIER
- Jean-François LASSALLE et Aurore LUCAS
- Marie-Henriette PERTHUÉ et Françoise BERTHELOT

Vœux de la Municipalité

Monsieur le Maire informe que les vœux auront lieu le samedi 10 janvier 2015 à 14h30 à la salle des sports avec l'inauguration des vestiaires de football.

Nouveau conseiller régional :

Il s'agit de Madame Samia SOULTANI-VIGNERON en remplacement d'Elisabeth DOINEAU, démissionnaire suite à son élection au sénat.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de conseil en janvier sauf si la nécessité se présente. Le prochain aura lieu le **lundi 2 février 2015**.

Il rappelle que mercredi 3 décembre aura lieu la réunion publique avec l'ARS sur les PCB à 20h00 à la salle polyvalente.

Monsieur Joseph GAUDIN demande si deux autres personnes peuvent intégrer la commission économique pour travailler uniquement sur le dossier du commerce alimentaire.

Monsieur le Maire précise que des non membres d'une commission peuvent être amenés à participer, si besoin, aux travaux de cette commission.

La séance est levée à 22h30